

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES		CA 2023		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	8	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS				Nb de membres en exercice	8
Nb de membres présents	8					Nb de membres présents	8
Nb de suffrages exprimés	7					Nb de suffrages exprimés	8
Votes Contre	7	Date de convocation : 20/03/2024		Votes Contre	7	Votes Contre	
Abstentions	1	Séance : 26/03/2024		Abstentions	1	Abstentions	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Jean BYKENS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Jean BYKENS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés	0.00	185 544,89	0.00	55 028,32	0.00	240 573,21	
Opérations de l'exercice	403 689,25	505 605,14	303 896,54	87 734,75	707 585,79	593 339,89	
TOTAUX	403 689,25	691 150,03	303 896,54	142 763,07	707 585,79	833 913,10	
Résultat de clôture	0.00	287 460,78	161 133,47	0.00	0.00	126 327,31	
Restes à réaliser							3 829,36
Besoin / excédent de financement Total							122 497,95
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement							231 530,34

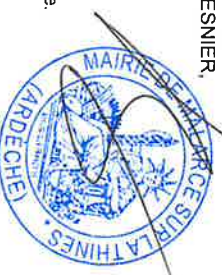
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

164 962,83	au compte 1068 (recette d'investissement)
122 497,95	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :
 DELPHINE FEUILLADE BRIERE, JEAN BYKENS, DANIEL GINIER, EMMANUEL VERILHAC, VALENTIN BESNIER,
 PHILIPPE BRILLANT, EMILIE MALEYSSON, RONNA CHALVET

Pour expédition conforme,

- La Mairie ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
- En fonction des données communiquées par le comptable.



(Handwritten signatures)